

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIRES Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

- Prestations intellectuelles - Mise en concurrence des opérateurs de télécommunications - Assistance à Maîtrise d'ouvrage - Procédure adaptée - Autorisation de signer le marché,

M. Michel MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine doit consulter les opérateurs de télécommunications dans le cadre de la remise en concurrence de ses services télécoms arrivant à échéance le 31 Décembre 2006.

Les services de télécommunications usuellement utilisés par les services de la Communauté Urbaine sont scindés en 17 marchés dont 7 arrivent à échéance le 31 décembre prochain pour un montant estimé de 491 000 € HT par an. Compte tenu de l'évolution importante des offres des opérateurs de télécommunications, des spécificités de certains services (services de mobilité, d'accès à Internet...) qui impliquent des délais importants liés aux dispositions à prendre en cas de changement d'opérateur(s) et du plan de charge du Département des Réseaux et Télécommunications chargé par ailleurs d'une mise en œuvre du réseau de Télécommunications Haut Débit d'Agglomération, il est proposé de recourir à un prestataire extérieur pour assister la Communauté Urbaine dans la remise en concurrence.

1 Objectif de la mission :

Prendre connaissance des différents services de télécommunications utilisés par la Communauté Urbaine et des évolutions prévisibles afin de les confronter au marché local dans le but de proposer à la Communauté Urbaine le meilleur allotissement qui lui permettra de profiter des meilleures offres du marché. Cet allotissement sera repris dans les pièces de consultation qui seront produites par le prestataire chargé de la mission. Ce dernier devra assister la Communauté Urbaine pour la désignation des opérateurs retenus ainsi que pour vérifier la conformité des services rendus.

La mission se décompose en 4 phases. A savoir :

Phase n°1 : Audit et préconisation

Phase n°2 : Rédaction du dossier de consultation de s entreprises

Phase n°3 : Analyse des offres

Phase n°4 : Suivi de la mise en œuvre

2 Détail de la mission :

Phase n°1 : Audit et préconisation :

Cette phase se scinde en plusieurs étapes :

- Etape 1 : Rédaction d'une synthèse reprenant sous forme de synoptique l'ensemble des prestations actuellement utilisées dans les domaines de la téléphonie fixe, de la téléphonie mobile et de la transmission de données (Internet, liaisons louées, VPN) après avoir pris connaissance auprès du Département des Réseaux et Télécommunication de la Communauté:
 - des tableaux de bord du suivi des télécommunications
 - les caractéristiques des installations (Architecture du réseau, plan d'adressage, types de flux véhiculés, qualité de service, équipements d'extrémité utilisés, etc..)
 - les différents flux de communications sur les différents liens avec le réseau public de télécommunication
 - des relations contractuelles en cours avec les opérateurs pour la fourniture de ces services
 - des évolutions prévues (informatique et télécommunication)
- Etape 2 : Rencontre avec les opérateurs de télécommunication pour prendre connaissance de l'état du marché et des offres de services (y compris les structures tarifaires).
- Etape 3 : Présentation à la Communauté Urbaine de propositions en terme de structuration des marchés (allotissement).

Phase n°2 : Rédaction du dossier de consultation des entreprises

Après que la Communauté ait retenu l'allotissement, le prestataire devra proposer la rédaction des spécifications techniques relatives aux différents services à fournir.

Les critères de jugement des offres devront être proposés par le prestataire à la Communauté Urbaine. Le prestataire assistera la Communauté Urbaine pour toute question posée par les opérateurs lors de la consultation.

Phase n°3 : Analyse des offres

Le prestataire devra assister la Communauté dans l'analyse des offres et proposera si nécessaire à la Communauté Urbaine les questions à poser aux candidats.

Phase n°4 : Assistance à la mise en œuvre des marchés

Le prestataire devra assister la Communauté Urbaine pour la mise en œuvre des nouveaux marchés.

Cette assistance comportera nécessairement deux volets. A savoir :

- Volet technique : Le prestataire devra s'assurer que les installations de la Communauté soient configurées de manière à être parfaitement opérationnelle avec les services portés par les nouveaux opérateurs de télécommunication pour un fonctionnement prévu au premier janvier 2007.
- Volet administratif : Le prestataire devra assister la Communauté urbaine pour s'assurer de la conformité aux pièces du marché. Cette mission s'achèvera après validation de la première facture par service de télécommunication utilisé pour chaque marché.

3 Planning prévisionnel – dates butoirs :

Le prestataire titulaire de la mission devra respecter les dates butoir prévues dans le planning prévisionnel à savoir :

- Date de départ de la prestation : aux environs du 3 mai 2006
- Livraison des documents de la phase 2 : le 2 juin 2006
- Passage en commission NT : aux environs du 4 juillet 2006
- Publicité pour le lancement de l'appel d'offres : le 10 juillet 2006
- Remise des offres : En août 2006
- Ouverture des plis : aux environs du 6 septembre 2006 (deux enveloppes)
- Remise du rapport d'analyse des offres : le 22 septembre 2006
- Passage en commission pour désignation : aux environs du 27 septembre 2006
- Notification aux nouveaux titulaires des marchés : aux environs du 9 octobre 2006
- Mise au point pour la mise en œuvre des marchés : aux environs du 13 octobre 2006
- Utilisation des services télécoms portés par nouveaux titulaires : le 1 janvier 2007

4 Déroulement de la procédure :

Dans ce cadre, une mise en concurrence a été organisée sur la base de l'article 28 (Marché à Procédure Adaptée) du Code des Marchés Publics.

Le coût estimatif de la mission d'assistance a été estimé à 12000 € HT.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié au BOAMP le 2 février 2006.

11 sociétés ont retiré un dossier de consultation.

6 sociétés ont remis une offre. Il s'agit des sociétés suivantes :

- ✓ Consultel,

- ✓ MG Fil Conseil,
- ✓ Oria,
- ✓ Promessor Télécom Expert,
- ✓ Sagatel,
- ✓ TechnoMan Ingénierie

Sur le plan administratif, tous les dossiers présentés par ces candidats ont été jugés conformes. Les six candidats ont été admis à présenter une offre.

Après analyse technique et financière des offres des sociétés précitées, il a été jugé que la société Promessor Télécom Expert, domiciliée Tour Atlantique - 1 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92911 Paris la Défense Cedex, présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le coût de la prestation s'élève à 9400 € HT soit 11242,40 € TTC.

Les éléments constitutifs de ce marché sont consultables par les conseillers communautaires au secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information, au 5^{ème} étage de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Cette dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 11, compte 6226, fonction 0200, CRB R300.

En conséquence, si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ✓ Autoriser Monsieur le Président à signer le marché à procédure adaptée, à intervenir avec la société Promessor Télécom Expert, dont le siège social est situé Tour Atlantique - 1 place de la Pyramide - La Défense 9 - 92911 Paris la Défense Cedex, et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 MAI 2006**

M. MICHEL MERCIER